

ANNEXE 1

QUESTIONS ET REPONSES

RELATIVES AU PRÉAVIS N° 01/2025 – BUDGET 2025 (VERSION 2)

Cette annexe liste les questions complémentaires (c.à.d. non abordées dans le rapport) posées par la COGEFI ainsi que par des membres du Conseil communal sur le budget 2025 version 2 et les réponses reçues lors de la séance du 11 février :

Pourquoi avoir baissé de 50'000 CHF l'aide au développement durable alors que ceci n'a aucun impact sur le résultat, étant financé par un fonds affecté ?

Parce que cela fait économiser du cash ainsi que du temps à la personne qui gère à temps partiel cette tâche et que cela évitera de devoir augmenter les ressources pour pouvoir gérer cela.

Pourquoi les frais de conciergerie externe augmentent-ils de 234 à 252 kCHF entre la version 1 et la version 2 ?

Parce que la fréquence des nettoyages a dû être augmentée déjà en 2024, en raison de problèmes de propreté constatés au collège et à la garderie. De plus, les 2 sociétés ont augmenté leurs tarifs, respectivement de +1,6% et +3% par rapport au préavis de départ.

Pourquoi les coûts de maintenance passent-ils de 108 kCHF à 111 kCHF entre la version 1 et la version 2, alors qu'ils n'étaient que de 84,5 kCHF dans les comptes 2023.

Ceci s'explique notamment par les nouveaux équipements comme par exemple les nouveaux panneaux solaires qu'il faut maintenir.

Pourquoi tant de frais juridiques prévus aux RH ? Est-ce lié aux départs des trois derniers chefs de services ?

Dans les contentieux, on doit prendre un avocat quand la personne prend un avocat, afin d'éviter d'aller en justice, en réglant le conflit à l'amiable. On prend aussi des conseils en amont, pour ne pas entrer en conflit justement. La Directrice RH coordonne les différents intervenants, mais certains dossiers sont plus techniques et nécessitent un juriste ou un avocat.



Commune de
St-Sulpice

Qu'est-ce qui a permis de réduire les charges financières de -77 kCHF ?

Le calcul des charges financières a été recalculé sur base de l'emprunt actuel, des investissements à venir et des éventuels recours à l'emprunt pour les dépenses courantes.

En quoi consiste la baisse des achats de produits alimentaires de 37 kCHF à l'UAPE ?

Il y avait moins de monde que prévu pour les petits déjeuners et le nouveau prestataire est moins cher que prévu.

Pourquoi, pour certaines fonctions, le montant des charges est-il entièrement compensé par un montant équivalent de revenus ?

Les comptes 49 et 39 sont des comptes de transfert interne qui permettent de répartir certains coûts entre différentes « fonction » ou services.

Ce sont en général les coûts des « services supports » tels que l'informatique, le service finance et ressources humaines qui sont ainsi répartis.

Prenons l'exemple de l'informatique en page 15 de la brochure budget.

L'informatique est utilisée par presque tous les autres services. On va donc répartir le total des frais informatiques sur les autres services. À l'aide d'une clef de répartition en fonction de l'utilisation plus ou moins grande par ces services de l'outil informatique. Ainsi, on constate que l'intégralité des charges informatiques, se montant à 277'915,80 CHF ont été intégralement réparties sur les autres fonctions, ce qui génère un « revenu » de 277'915,80 CHF pour la fonction Informatique sous le chiffre 022300, le solde de cette fonction étant donc égale à zéro.

Ceci permet de présenter un coût plus complet de certaines activités ou fonctions, comme par exemple, l'urbanisme 79004, en incluant une quote part de loyer et l'utilisation de prestations administratives fournies par les fonctions de l'administration, tout en conservant une bonne vision des coûts informatiques qui sont détaillés sous la rubrique 022300 Informatique dans la colonne charge.

Le total des transferts internes est égal à zéro. Ces transferts internes n'ont donc aucun impact sur le résultat total de la commune. Par contre, ils augmentent le total des charges et le total des revenus du même montant. Si vous regardez en page 87, vous verrez que le total des comptes 39 (Charges d') Imputations internes et les comptes 49 (Revenus d') Imputations internes se compensent intégralement (avec une valeur de 2,6 millions de CHF).

Il existe d'autres rubriques dont les charges sont intégralement compensées par des revenus pour d'autres raisons. Les activités qui sont financées par des taxes ou des fonds affectés. Comme par exemple le tourisme 84000 en page 71. La taxe de séjour perçue ne peut financer que les activités liées au tourisme. Elle est comptabilisée en



Commune de
St-Sulpice

revenu en compte 4240500 pour 120 kCHF. La différence entre les dépenses et les recettes liées au tourisme sont, en cas d'excédent, versées vers le fonds dédié exclusivement au tourisme ou, comme ici, si les dépenses dépassent les revenus, prélevées sur le fonds tourisme via le compte 4511010 pour 91 kCHF. Le solde de la section tourisme est ainsi toujours égal à zéro.

Est-ce qu'il serait possible de récupérer plus d'argent des comptes FERL utilisés pour les événements culturels réalisés sur le territoire de notre commune, dans la mesure où notre Commune donne accès aux bords du lac pour tout le district de l'Ouest lausannois ? Le projet de l'aménagement du Parc du Russel pourrait aller sous ce même volet.

Les taxes de séjour ne sont pas payées par les Serpelious, mais par les touristes qui séjournent à l'hôtel ou qui louent un logement dans notre commune AIRBNB.

La commune encaisse les taxes de séjour, 50% est reversé au FERL, 25% est reversée à Lausanne Tourisme et 25% pour notre commune.

La commune verse 25 kCHF à la SDD et organise elle-même des événements (cinéma en plein air, festival des arts de rue).

Toutes les communes versent au FERL et à Lausanne Tourisme selon les mêmes pourcentages, notre commune n'est pas un gros contributeur par rapport à d'autres communes. Elle ne peut pas être privilégiée, même si elle est située au bord du lac. Les communes faisant partie du FERL ne sont pas seulement les communes du district.

Les événements organisés avec ce budget sont des événements qui attirent des touristes à St-Sulpice. Le parc du Russel profitera en grande majorité à la population locale. Le FERL ne soutient pas des infrastructures mais des événements.